

Ecrit par le 1 février 2026

La Région Occitanie sort le chéquier pour le Grand Avignon



La [Région Occitanie](#) et les communes gardoises du [Grand Avignon](#) viennent de signer le Contrat territorial Occitanie (CTO) 2022-2028. Il a pour but d'aider aux financements de 15 projets structurants en 2024 sur plusieurs domaines, dont la transition énergétique, dans les 7 communes gardoises de l'agglomération vauclusienne.

Un contrat pour ne laisser personne sur le côté. Ce mercredi 24 avril 2024, [Monique Novaretti](#), conseillère régionale représentant [Carole Delga](#), présidente de la Région Occitanie et [Xavier Belleville](#), vice-président du Grand Avignon ont signé en mairie de Saze le Contrat territorial Occitanie (CTO) 2024-2028. Une signature intervenue en compagnie des élus 7 des communes gardoises concernées : Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon, Saze et Sauveterre.

La Région Occitanie veut être lé région de tous

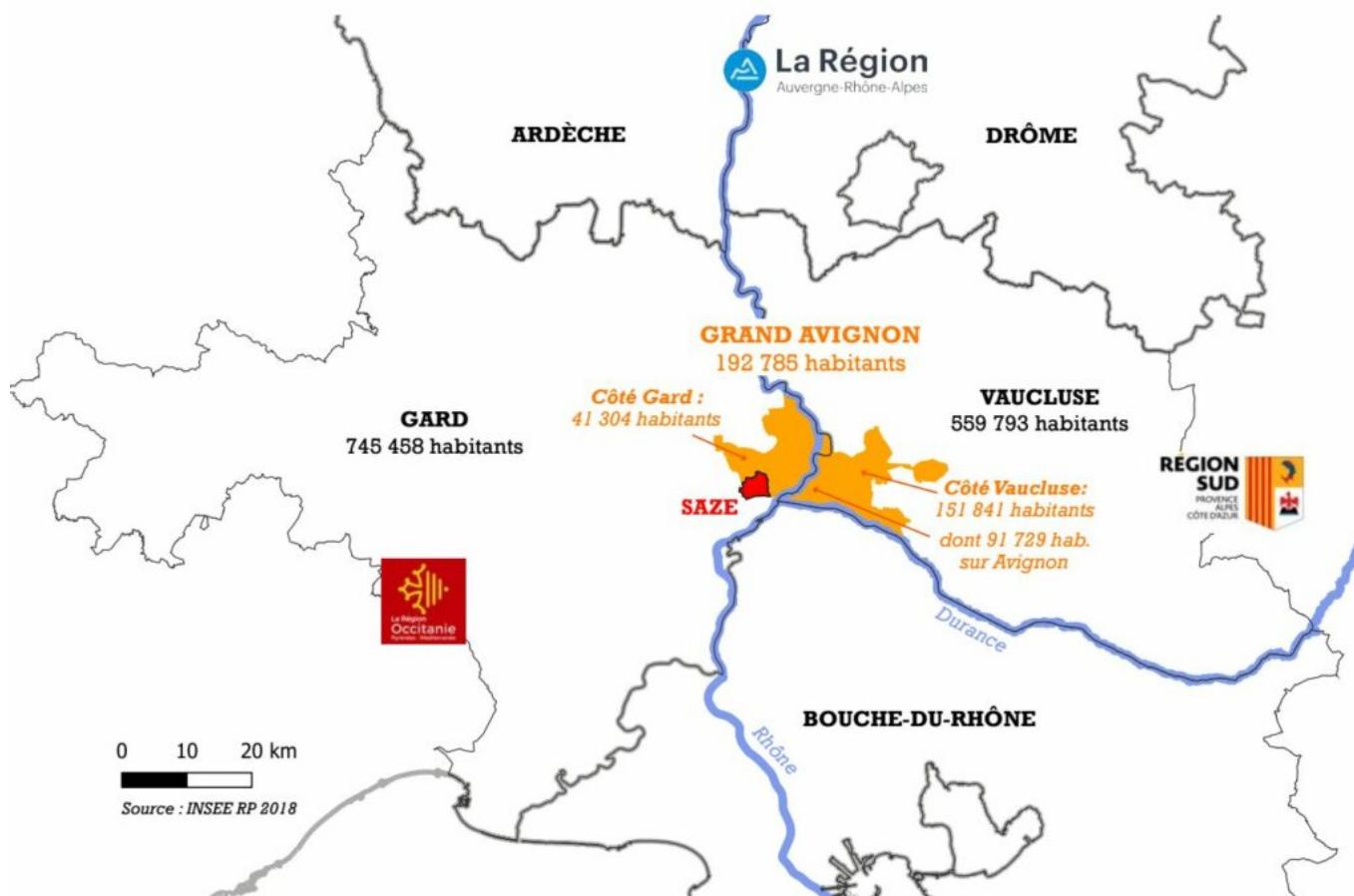
Toutes ces communes ont la particularité d'être gardoises et de faire partie de la communauté d'agglomération vauclusienne du Grand Avignon. Elles n'en sont pas moins des parties intégrantes de la

Ecrit par le 1 février 2026

région Occitanie. C'est pour rappeler l'appartenance à ce territoire que ce contrat a été conçu et approuvé sur une période de 7 ans afin d'établir et de mettre en action les stratégies de la Région Occitanie, du Grand Avignon et du [Département du Gard](#).

C'est dans un but de démarche intégratrice et partenariale de l'ensemble des politiques de la Région Occitanie que les objectifs de ce contrat ont été définis, des objectifs communs à tous « il ne doit pas avoir deux catégories d'habitants dans notre région, ceux vivants en métropole bénéficiant d'infrastructures performantes et des services qui recrutent et de l'autre coté des habitants de villages complètement délaissés, c'est notre rôle à la Région d'assurer une complémentarité et un équilibre avec tous nos citoyens, partout, même aux frontières des régions voisines » assure Monique Novaretti.

Saze, commune du Grand Avignon



© DR

La transition écologique au cœur de l'engagement du CTO

Le Contrat territorial Occitanie met en avant trois objectifs principaux qui devront répondre aux problématiques des quatre prochaines années :

- Inscrire le territoire dans une démarche de transitions (énergie, déchets, mobilités durables,

Ecrit par le 1 février 2026

biodiversité).

-Renforcer les équilibres territoriaux dans une optique de développement harmonieux (Bourgs centre, culture, sport, santé, numérique).

-Maintenir la diversité de l'économie locale tout en l'adaptant aux nouveaux enjeux de développement économique, du tourisme durable et de la stratégie foncière dynamique et responsable.

« Ce contrat est un engagement vers la transition, nous l'avons axé autour de 4 axes environnementaux avec plusieurs projets d'aménagements qui iront dans ce sens avec la transition énergétique comme fil rouge que ce soit dans la gestion de nos bâtiments comme dans notre mobilité » affirme Xavier Belleville, représentant du Grand Avignon.

Ces 15 projets structurants seront amorcés dès cette année 2024 dans les 7 communes gardoises de la région Occitanie. Des aménagements qui s'adaptent aux besoins et aux spécificités de chaque ville, que ce soit l'aménagement d'une piste cyclable et la création du Pôle d'échange multimodal à Villeneuve-lès-Avignon à la rénovation de bâtiments publics comme le foyer restaurant des Angles ou de la création d'une aire de sports et de loisirs intergénérationnelle à Rochefort-du-Gard.

Des aides financières de plusieurs millions d'euros

Pour mener à bien ces projets 2024 représentant un investissement total de 10,4M€, les communes et le Grand Avignon contribuent à hauteur de 5,4M€, dont une partie provient du Fonds de soutien à la transition écologique de l'agglomération (1,2M€). La Région et le Département du Gard, participent quant à eux à hauteur respectivement de 1M€ et 836 000€.

Par ailleurs, comme l'a souligné Monique Novaretti, la Région Occitanie intervient aussi à hauteur de 15M€ dans le territoire de ces 7 communes gardoises du Grand Avignon : « Nos aides ont pour but de rendre l'attractivité aux communes. 4,4M€ pour les entreprises, l'artisanat et les commerçants, 4,4M€ pour les collectivités territoriales, 2,8M€ en maîtrise d'ouvrage direct, 1,9M€ pour l'enseignement et enfin 1,1M€ pour les associations ».

(Vidéo) Via Rhôna : à la découverte de la nouvelle passerelle sur le Rhône

Ecrit par le 1 février 2026

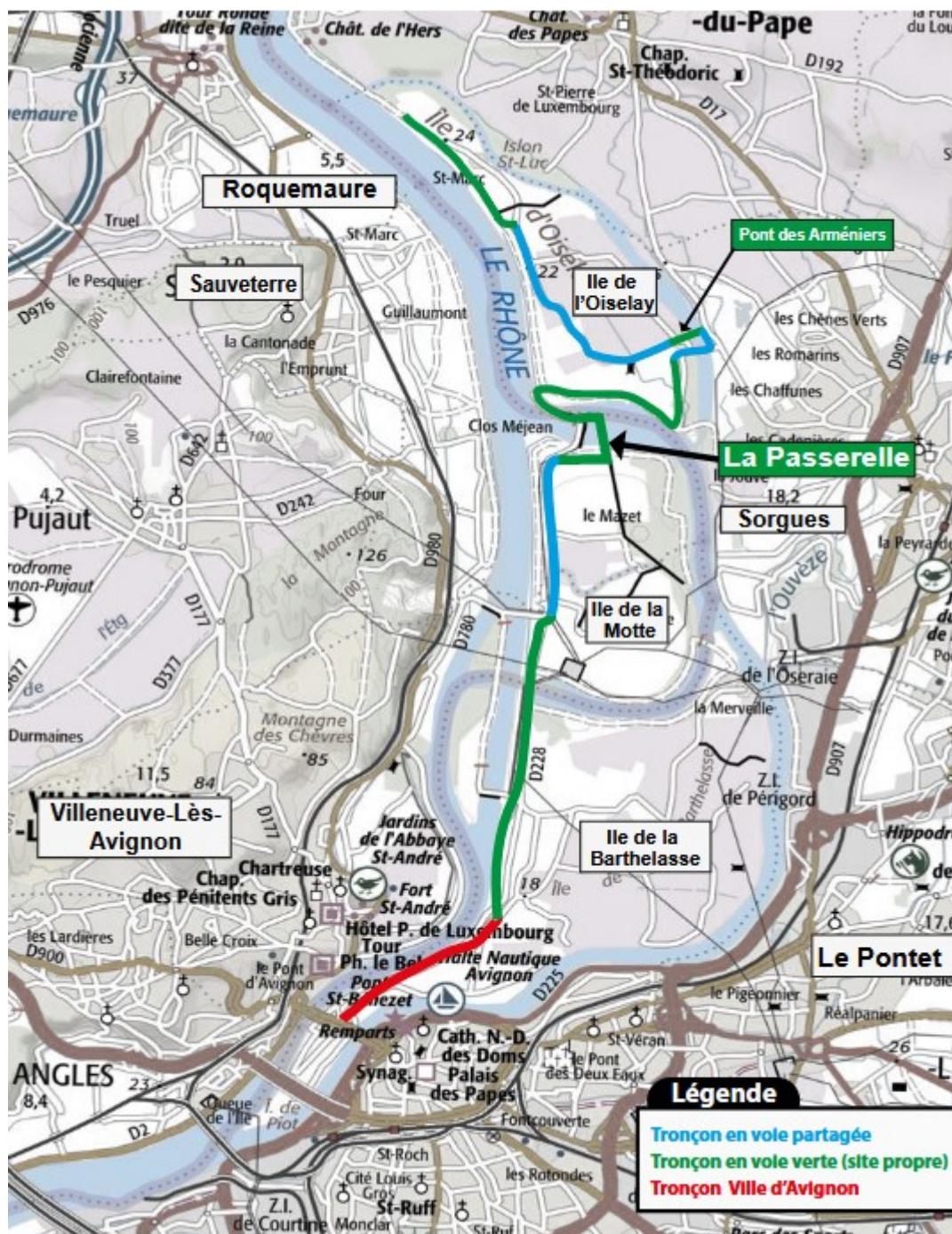


Le Conseil départemental de Vaucluse vient d'inaugurer la passerelle de l'Oiselay-Sauveterre. Cet ouvrage suspendu de 200 mètres de long pour 3 mètres de largeur permet de franchir le Rhône, au Nord de la Barthelasse, entre Sorgues et Avignon via le territoire de la commune de Sauveterre (voir vidéo en fin d'article).

L'une des plus grande voie cyclable d'Europe

Ce pont métallique spectaculaire avec ses mâts de 22 mètres hauteur est destiné aux cyclistes, aux piétons et à l'ensemble des modes doux. Il permet le franchissement du fleuve-roi pour assurer la continuité de la véloroute [Via Rhôna](#) qui parcourt le Vaucluse, entre Lapalud et Avignon. Long de 815km, cet itinéraire cyclable relie le lac Léman, en Suisse, à la mer Méditerranée en suivant le Rhône. Désigné véloroute depuis 2016, elle est l'une plus grande voie cyclable d'Europe. L'an dernier, elle a accueilli plus de 2,8 millions de cyclistes. Un chiffre multiplié par 2,5 entre 2017 et 2022.

Ecrit par le 1 février 2026



Dans ce secteur, la nouvelle passerelle permet donc l'achèvement de la dernière section de 11km de la Via Rhôna entre Sorgues et Avignon (voir carte ci-dessus).

Une portion dont l'aménagement a représenté un investissement de 8,11M€ HT (dont de 4,17M€ HT pour la seule passerelle) financés par l'Union Européenne (1,1M€), l'Etat (1,31M€), la région Sud Provence-

Ecrit par le 1 février 2026

Alpes-Côte d'Azur (1, 08M€), la région Occitanie (675 000€), le département du Gard (1,11M€), le département de Vaucluse (995 448€), le Grand Avignon (545 000€), la ville de Sorgues (200 000€) et la CNR (Compagnie nationale du Rhône) à hauteur de 1,09M€.

Pour sa part, bien que la passerelle se situe en territoire gardois, entre les îles de la Motte à Sauveterre et celles de l'Oiselay à Sorgues, c'est le Département de Vaucluse qui a assuré la maîtrise d'ouvrage de ce chantier débuté en avril 2022. Le Conseil départemental du Gard va reprendre, quant à lui, la gestion et l'entretien de la passerelle.

Prochaine étape : la restauration du Pont des Arméniers à partir de 2024

Ultime étape du projet global sur la Via Rhôna en Vaucluse : [la restauration du Pont des Arméniers à Sorgues](#). Un ouvrage inscrit au titre des Monuments Historiques, qui va prochainement débuter suite aux études préalables réalisées cette année. Le démarrage des travaux est envisagé en 2024, pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

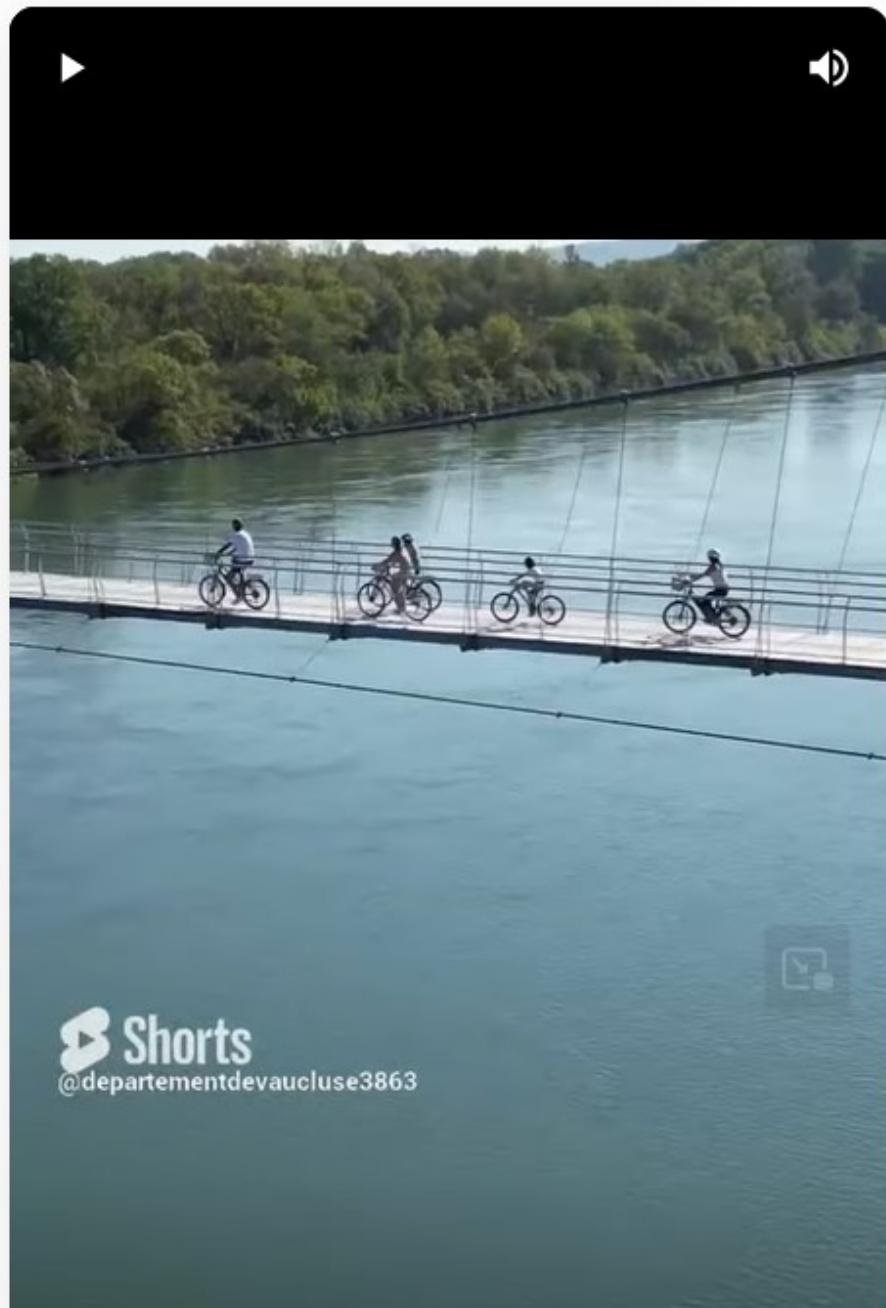


Le chantier de réaménagement et de restauration du pont des Arméniers devrait débuter l'année prochaine.

Enfin, pour parfaire l'aménagement, une étude est menée concernant la voie verte le long de la RD 228 sur la Barthelasse, entre le giratoire de l'Islon (Chemin des Vignes) et le Pont du Royaume situé entre Avignon et Villeneuve-lès-Avignon.

Objectif ? Offrir des conditions optimales pour les cyclistes et permettre de raccorder les parkings situés sur l'île Piot à Avignon. Le Département a porté les études sur une grande partie du linéaire, excepté en extrémité Sud (un tronçon de 400 mètres) à l'amont immédiat du Pont du Royaume, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Avignon.

Ecrit par le 1 février 2026



▶ 🔊

Shorts
@departementdevaucluse3863

J

F

La Passerelle e l'Oiselay-Sauveterre sur le tronçon de la Via Rhôna entre Sorgues et Avignon

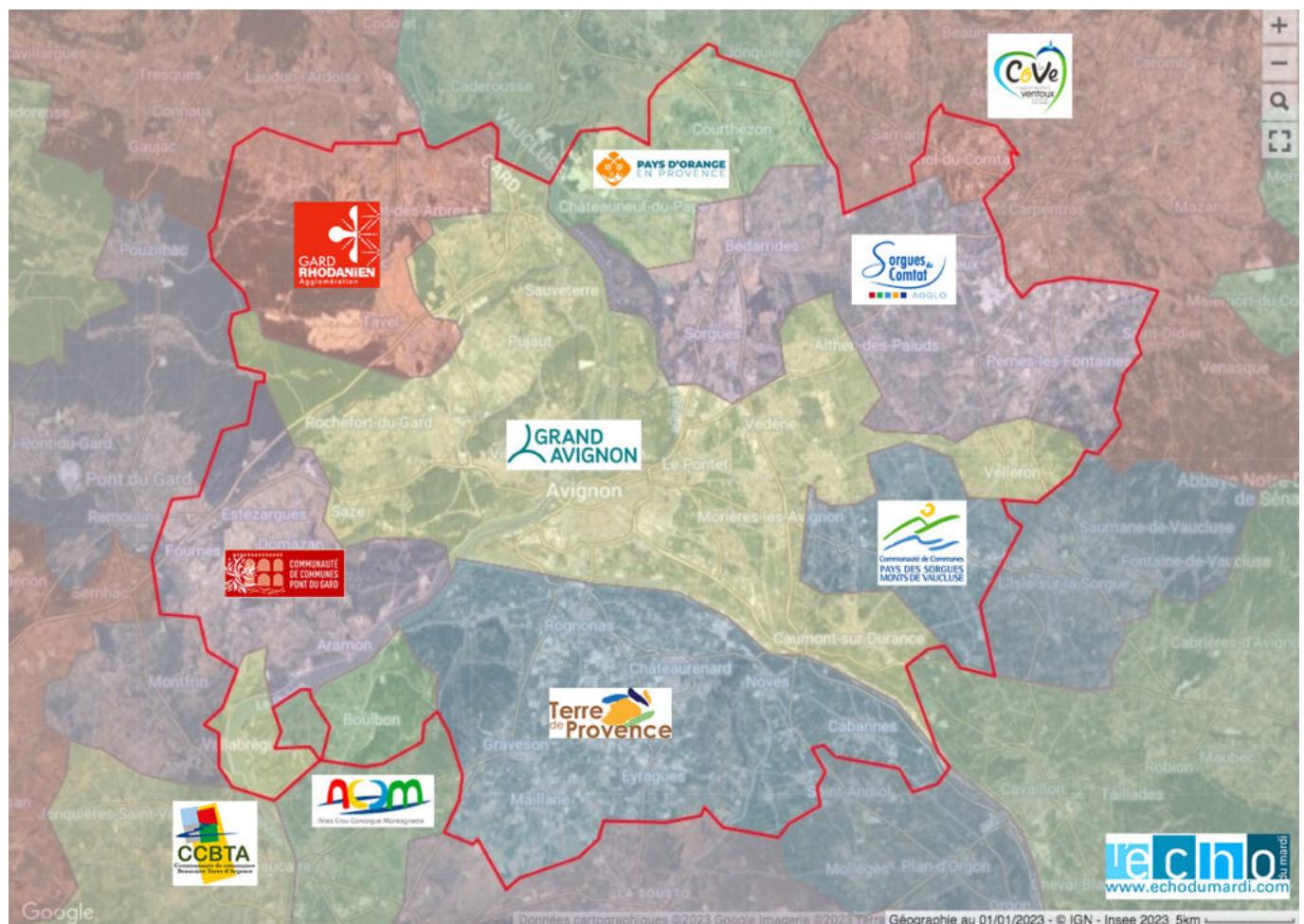
 @lechodemardi8483

S'abonner

Ecrit par le 1 février 2026

Cliquer sur l'image pour lancer la vidéo.

(cartes) CFE : les taux dans l'aire d'attraction d'Avignon



L'aire d'attraction d'Avignon, telle que définie par l'INSEE, est administrativement répartie en 2 régions, 2 zones scolaires, 3 départements, 10 intercommunalités et 48 communes*.

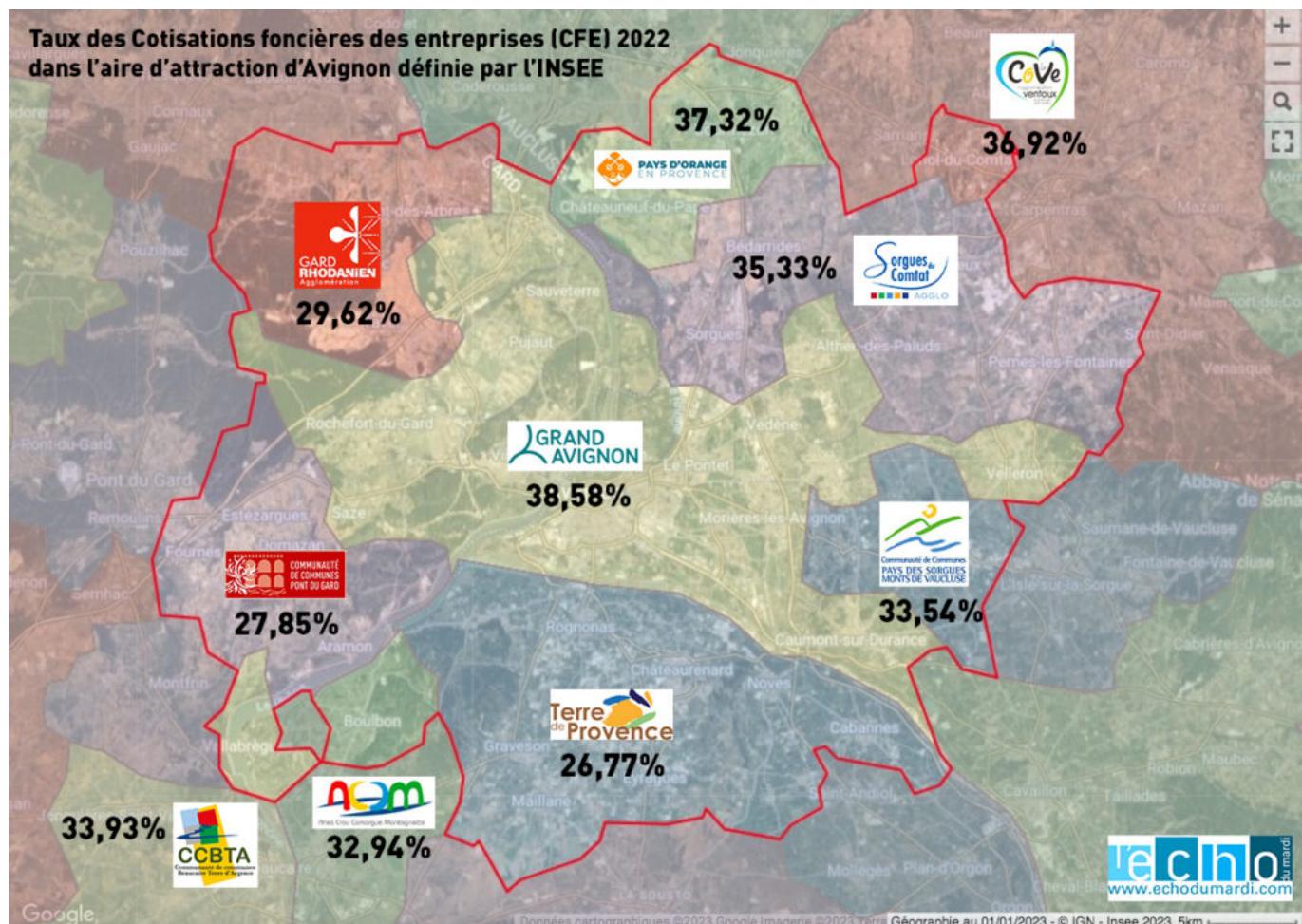
Pour les entreprises soumises à la Cotisation foncière des entreprises**, qui a remplacé la taxe professionnelle et la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) à partir de 2010, ce

Ecrit par le 1 février 2026

découpage a pour conséquence l'application de 10 CFE (Cotisation foncière des entreprises) avec des taux différents pour chaque intercommunalités. En conséquence, ces 'distorsions' peuvent pousser ces EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) à se trouver en concurrence par leur attractivité fiscale alors qu'elles font partie du même territoire économique.

Pour les entreprises, ces incohérences territoriales ne sont pas sans incidences puisque les impôts de ces dernières servent notamment à financer les infrastructures de mobilité et de transport. La LEO (voir carte en fin d'article) est l'exemple le plus ubuesque de cette situation. La tranche 2 sera financée seulement à hauteur de 2,1% par Terre de Provence***, desservira uniquement l'intercommunalité du Nord des Bouches-du-Rhône qui affiche la CFE la plus faible de l'aire d'attraction de la cité des papes. Alors avec seulement la tranche 1 et 2 de la LEO, de quoi siphonner la substance économique du Grand Avignon ? En tout cas, cela illustre parfaitement la dichotomie de ce territoire, coupé en deux en permanence entre ses zones économiques et ses espaces résidentiels.

Autre exemple révélateur : avec 3 fois plus d'intercommunalités pour 2 fois moins d'habitants que l'espace azuréen, le territoire rhodanien présente une fragmentation institutionnelle bien trop forte.



Ecrit par le 1 février 2026

Voici ci-dessous les taux de CFE de l'aire d'attraction d'Avignon par EPCI et classé de manière dégressive

16 communes dans la Communauté d'agglomération du Grand Avignon avec un taux de 38,58%

Avignon
Caumont-sur-Durance
Entraigues-sur-la-Sorgue
Jonquerettes
Les Angles
Le Pontet
Morières-lès-Avignon
Pujaud
Rochefort-du-Gard
Roquemaure
Saint-Saturnin-lès-Avignon
Sauveterre
Saze
Vedène
Velleron
Villeneuve-lès-Avignon

2 communes dans la Communauté du Pays Réuni d'Orange avec un taux de 37,32%

Châteauneuf-du-Pape
Courthézon

1 commune dans la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin avec un taux de 36,92%

Loriol-du-Comtat

5 communes dans la Communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat avec un taux de 35,33%

Althen-des-Paluds
Bédarrides
Monteux
Pernes-les-Fontaines
Sorgues

1 Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence avec un taux de 33,93%

Vallabrègues

2 communes dans la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse avec un taux de 33,54 %

Châteauneuf-de-Gadagne

Ecrit par le 1 février 2026

Le Thor

1 Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargues-Montagnette avec un taux de 32,94% Boulbon

6 communes dans la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien avec un taux de 29,62%

Lirac
Montfaucon
Saint-Geniès-de-Comolas
Saint-Laurent-des-Arbres
Saint-Victor-la-Coste
Tavel

5 communes dans la Communauté de communes du Pont du Gard avec un taux de 27,85%

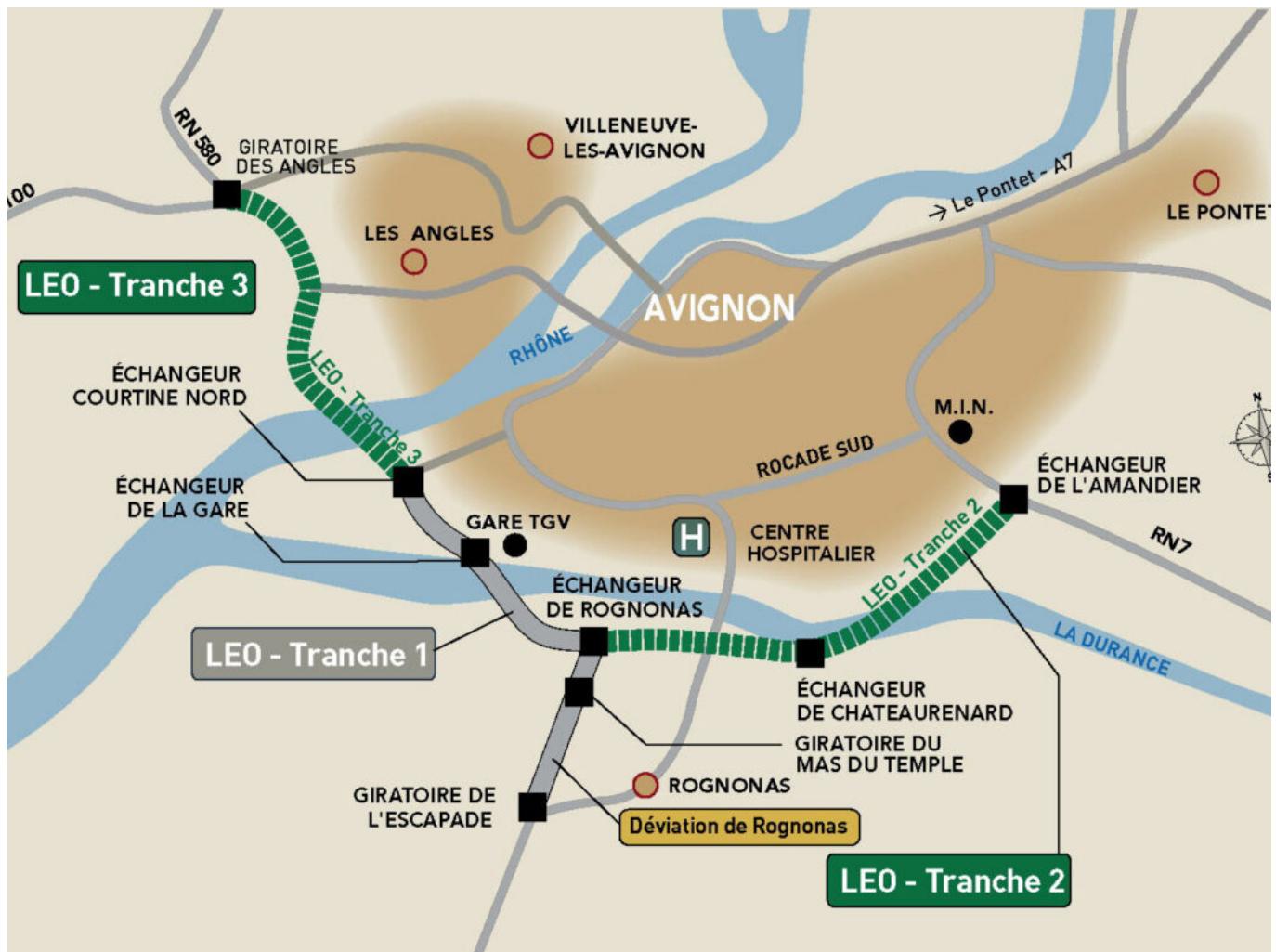
Aramon
Domazan
Estézargues
Fournès
Théziers

9 communes dans la Communauté d'agglomération Terre de Provence avec un taux de 26,77%

Barbentane
Cabannes
Châteaurenard
Eyragues
Graveson
Maillane
Noves
Rognonas
Verquières

Lire également : “(cartes) Avignon : une zone d'emploi de 285 797 habitants sans LEO”

Ecrit par le 1 février 2026



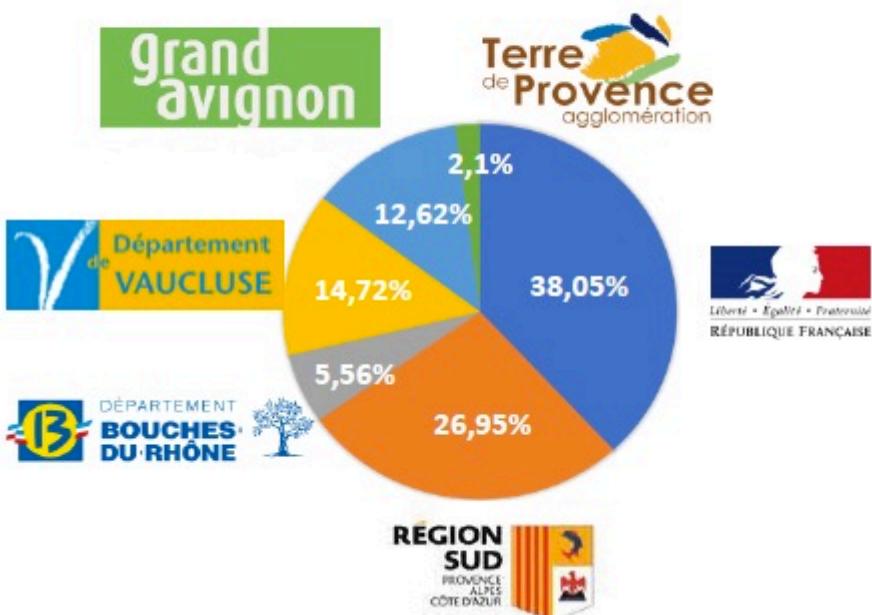
Le projet de liaison Est / Ouest d'Avignon, déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003 (il y a quasiment 20 ans) et dont seulement la tranche 1 est réalisée à ce jour. DR

* <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/aire-d-attraction-des-villes-2020/AAV2020040-avignon>
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2173>

** La Cotisation foncière des entreprises (CFE) est assise sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés pour les besoins d'une activité professionnelle. Elle est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrain ; ce sont les communes qui fixent les taux en vigueur.

Ecrit par le 1 février 2026

Tranche 2



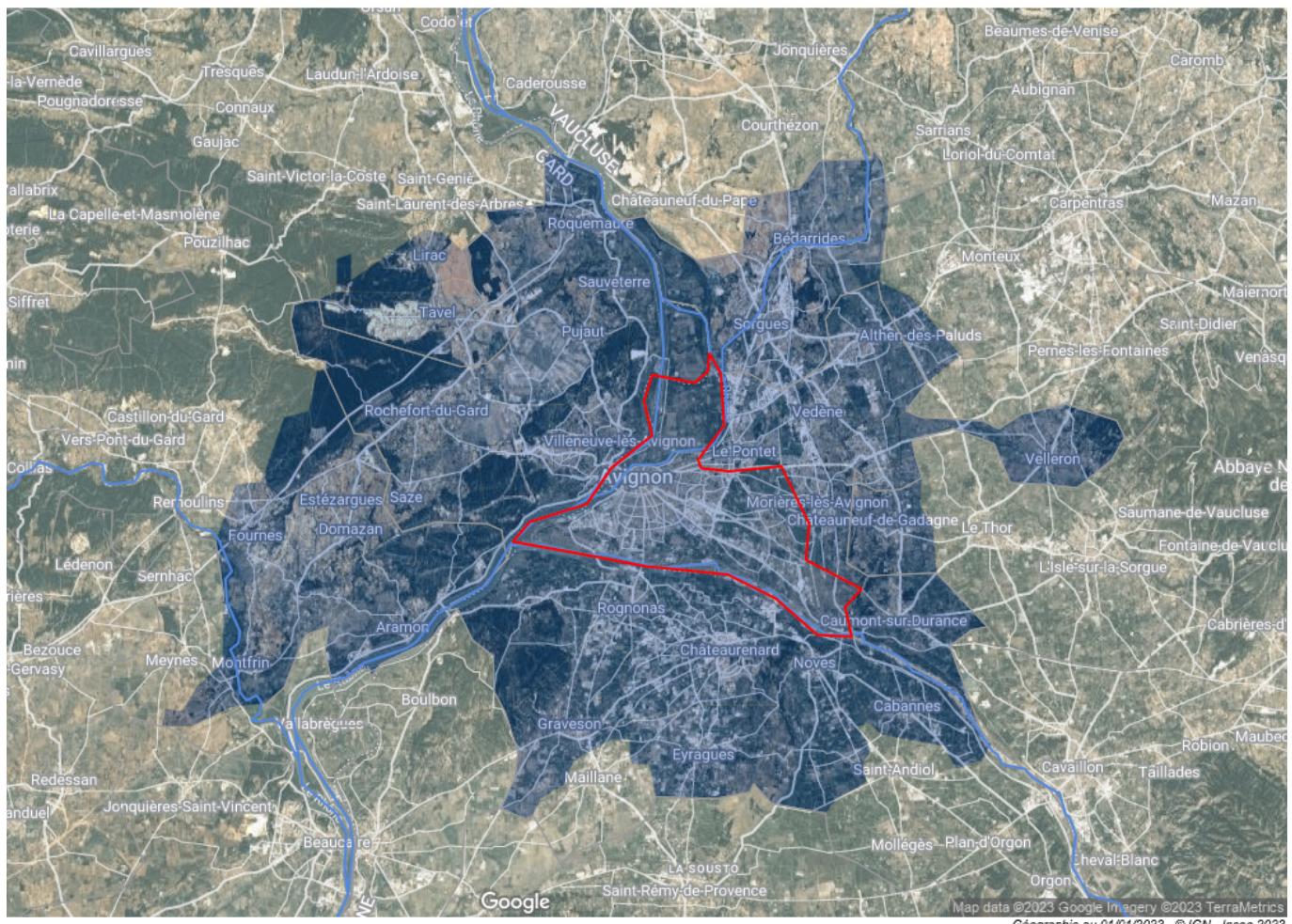
La répartition du volet financier établie à date est la suivante :

Coût estimé de la réalisation de la Tranche 2 : 183M€ dont 142,7 M€1 pour les travaux de la première phase à 2x1 voie élargisable

(cartes) Avignon : une zone d'emploi de 285 797 habitants sans LEO

Ecrit par le 1 février 2026

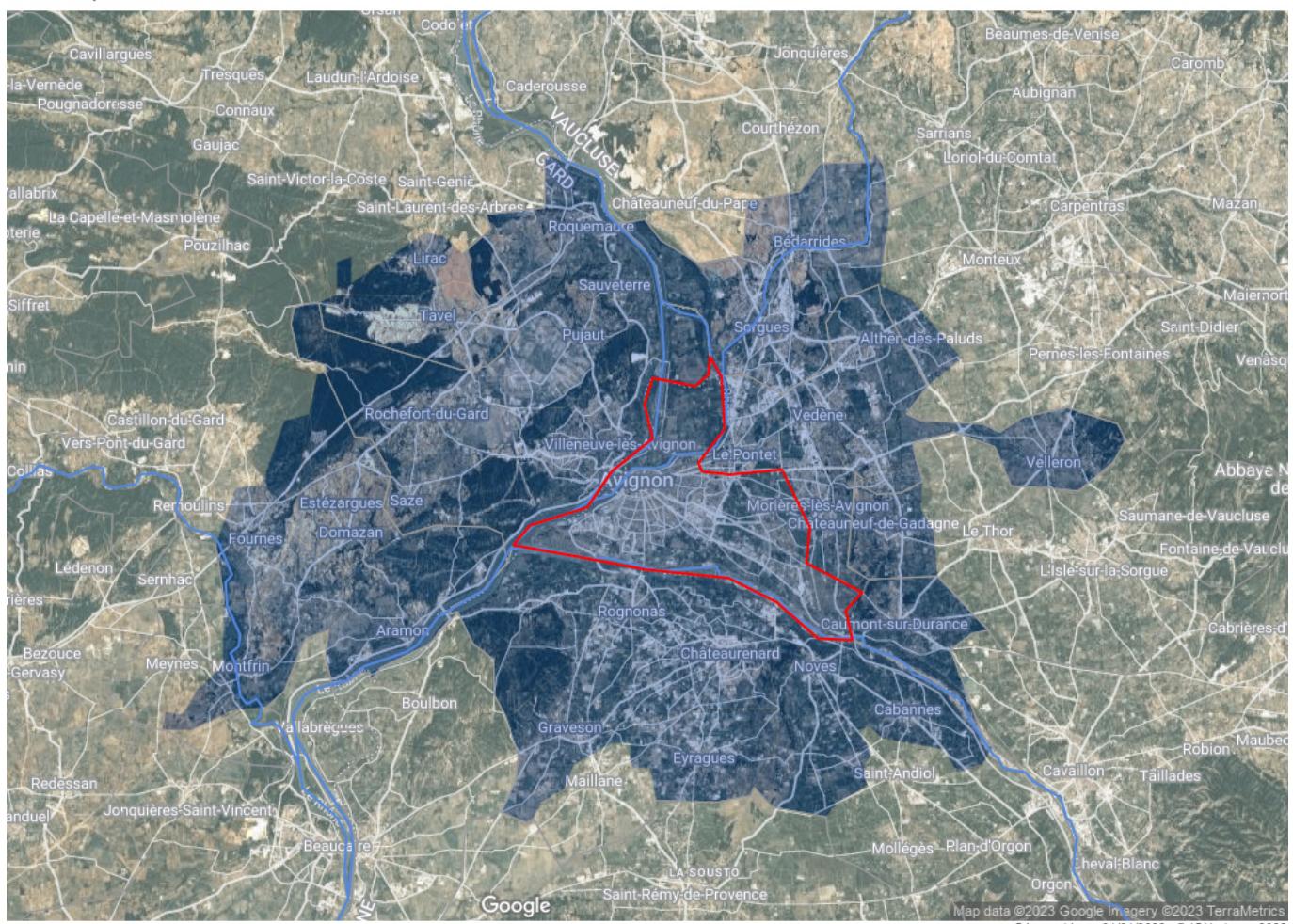
Zones d'emploi 2020 - Source : Insee



Les 285 797 habitants de la zone d'emploi d'Avignon, telle que définie par l'INSEE, sont administrativement répartis en 2 zones scolaires, 2 régions, 3 départements, 15 cantons, 5 SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), 7 intercommunalités et 36 communes*. Un 'éparpillement' qui n'est pas sans conséquences pour les infrastructures de la deuxième zone d'emploi inter-régionale de France après celle de Roissy-Charles de Gaulle, comme avec la LEO (Liaison Est-Ouest) où les financements de la région Occitanie ainsi que du département du Gard et leur élus du Gard avignonnais pointent aux abonnés absents.

Ecrit par le 1 février 2026

Zones d'emploi 2020 - Source : Insee



Cliquez sur la carte pour l'agrandir

Dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les 13 communes du département du Département Vaucluse : 182 497 habitants

9 communes dans la Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Avignon : 89 784 habitants (Canton d'Avignon 1, 2 et 3)

Morières-lès-Avignon : 9 252 habitants (Canton d'Avignon 3)

Jonquerettes : 1 643 habitants (Canton du Pontet)

Le Pontet : 16 815 habitants (Canton du Pontet)

Saint-Saturnin-lès-Avignon : 5 133 habitants (Canton du Pontet)

Vedène : 11 630 habitants (Canton du Pontet)

Ecrit par le 1 février 2026

Velleron : 3 085 habitants (Canton du Pontet)

Entraigues-sur-la-Sorgue : 8 787 habitants (Canton de Monteux)

Caumont-sur-Durance : 5 295 habitants (Canton de Cavaillon)

3 communes dans la Communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat

Althen-des-Paluds : 2 901 habitants (Canton de Monteux)

Bédarrides : 5 537 habitants (Canton de Sorgues)

Sorgues : 19 215 habitants (Canton de Sorgues)

1 commune dans la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Châteauneuf-de-Gadagne : 3 420 habitants (Canton de l'Isle-sur-la-Sorgue)

Les 8 communes du Département des Bouches-du-Rhône : 45 666 habitants

Les 8 communes dans la Communauté d'agglomération Terre de Provence

Barbentane : 4 430 habitants (Canton de Châteaurenard)

Cabannes : 4 498 habitants (Canton de Châteaurenard)

Châteaurenard : 16 494 habitants (Canton de Châteaurenard)

Eyragues : 4 501 habitants (Canton de Châteaurenard)

Graveson : 4 957 habitants (Canton de Châteaurenard)

Noves : 5 933 habitants (Canton de Châteaurenard)

Rognonas : 4 048 habitants (Canton de Châteaurenard)

Verquières : 805 habitants (Canton de Châteaurenard)

Dans la Région Occitanie

Les 15 communes du Département du Gard : 57 634 habitants

7 communes dans la Communauté d'agglomération du Grand Avignon

(dont l'intégralité des communes du canton de Villeneuve-lez-Avignon)

Les Angles : 8 533 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Pujaut : 3 756 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Rochefort-du-Gard : 7 916 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Saze : 2 189 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Villeneuve-lès-Avignon : 13 435 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Roquemaure : 5 564 habitants (Canton de Roquemaure)

Ecrit par le 1 février 2026

Sauveterre : 2 120 habitants (Canton de Roquemaure)

6 communes dans la Communauté de communes du Pont du Gard

Aramon : 4 235 habitants (Canton de Beaucaire)

Domazan : 971 habitants (Canton de Redessan)

Estézargues : 659 habitants (Canton de Redessan)

Fournès : 1 102 habitants (Canton de Redessan)

Montfrin : 3 121 habitants (Canton de Redessan)

Théziers : 1 004 habitants (Canton de Redessan)

2 communes dans la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Lirac : 939 habitants (Canton de Roquemaure)

Tavel : 2 090 habitants (Canton de Roquemaure)

La LEO

Le projet de liaison Est / Ouest d'Avignon, déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003 (il y a quasiment 20 ans) et dont seulement la tranche 1 est réalisée à ce jour.

Ecrit par le 1 février 2026



DR

Lire également : "LEO : le Conseil d'orientation des infrastructures à la rescoussse du 3e pont d'Avignon sur le Rhône"

* <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/zone-d-emploi-2020/ZE20200053-avignon>

Ecrit par le 1 février 2026

Gard, les plus belles balades en vélo



Le Gard à vélo, c'est vivre au rythme de son Histoire, ressentir sa vraie nature. Vignes, marais, forêts, plages constituent son décor baigné de lumière et marqué du sceau de la romanité sous l'emblème du Pont du Gard. En collaboration avec le Conseil départemental du Gard, le Petit Futé vous invite, à travers ce tout nouveau guide thématique, à la découverte du Gard à vélo.

C'est aussi rouler dans le sillage des plus grands cyclistes : de Raymond Poulidor, fervent amateur de L'Étoile de Bessèges - qui est encore à ce jour la première course du calendrier sportif professionnel - à Tadej Pogacar qui s'est illustré lors des dernières étapes gardoises du Tour de France 2020 et 2021.

Une volonté politique

« Pour tous ceux qui ont la passion du vélo chevillée au corps, pour sécuriser les déplacements quotidiens, pour encourager un tourisme durable, nous nous sommes engagés, aux côtés des intercommunalités, dans la réalisation d'un vaste réseau d'itinéraires, de circuits et de sentiers balisés », explique Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental. « Un engagement qui va de pair avec notre politique volontaire de préservation des espèces, de la flore, des cours d'eau et des espaces naturels sensibles comme en témoigne le futur pôle national vélo du centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap, blotti en plein cœur du site des Gorges de la Cèze, classé Natura 2000, retenu comme Centre de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques et labellisé 'Terre de jeux 2024' ».

Une destination vélo à part entière

Faire rayonner le territoire comme une destination vélo à part entière, tel est donc l'objectif du Conseil

Ecrit par le 1 février 2026

départemental du Gard qui a fait appel au savoir-faire du Petit Futé afin de proposer à tous les adeptes de la petite reine et du slow-tourisme un guide dédié au tourisme à vélo dans le Gard. De Nîmes aux Cévennes, en passant par Uzès et le Pont du Gard, les Gorges du Gardon, la Chartreuse de Valbonne ou bien encore la ViaRhôna, la Camargue et sans oublier la Vallée de l'Arre le Balcon de l'Aigoual ou la Forêt du Rouvergue, etc., ce livre recense 40 propositions de promenades à vélo ou à VTT, accessibles à tous afin de profiter du meilleur du territoire, de ses paysages, de sa gastronomie, de son petit et grand patrimoine mais également d'aller à la rencontre de ses ambassadeurs et de leur savoir-faire. De quoi vivre le Gard

Les infos pratiques

Les plus belles balades à vélo du Gard. Nouveauté 2022. Le Petit futé. Version numérique offerte pour chaque achat. 192 pages quadri - Format : 120 L x 205 H. Prix Public : version print : 9,95 € - version digitale seule : 5,99 €. Prochainement disponible sur [la boutique en ligne du Petit Futé](#)

www.petitfute.com

MH

Ecrit par le 1 février 2026

petit futé

VERSION
NUMÉRIQUE
OFFERTE

du GARD

CARTE
PARCOURS
GPX
À TÉLÉCHARGER

www.petitfute.com

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

Ecrit par le 1 février 2026

Pour la première fois une femme va présider le Département du Gard



Après 3 tours de scrutin, Françoise Laurent-Perrigot est devenue la première femme présidente du Conseil départemental du Gard.

La conseillère départementale du canton de Quissac succède à Denis Bouad à la tête de la collectivité départementale. Afin de ne pas cumuler les fonctions, ce dernier avait dû quitter son siège après son élection au Sénat septembre dernier. L'élue socialiste a réussi à faire le plein des voix des conseillers départementaux gardois de gauche en rassemblant 22 voix afin de se faire élire à la présidence grâce à une majorité relative (la majorité absolue s'élevant à 24 suffrages). Auparavant, des candidats LR (Les Républicains) avec 16 voix, centriste (7 voix) lors du 1^{er} tour, puis RN (Rassemblement national) avec 3

Ecrit par le 1 février 2026

voix, lors du 3^e tour, ont tenté de briguer, sans succès, la présidence.

« La présidente de tous »

« Nos concitoyens attendent du travail, une écoute permanente, et des résultats, a expliqué Françoise Laurent-Perrigot, après l'annonce de sa victoire. Je n'étais pas la candidate de tout le monde, mais je deviens la présidente de tous. » Dans son premier discours devant cette assemblée, cette retraitée de la fonction publique, âgée de 70 ans a ensuite souligné la « nécessité d'agir vite » face à la crise actuelle et a indiqué son intention d'inscrire son action « *dans la continuité d'une politique que l'assemblée a soutenue et votée depuis 5 ans. Une politique à la fois rigoureuse et ambitieuse. Une politique pour construire l'avenir.* »

Proposant de faire adopter très prochainement le budget 2021 de l'assemblée, elle a expliqué à nos confrères du [Réveil du midi](#) qu'elle tenait à rassurer les structures partenaires du département qui font face à une incertitude grandissante quant à leurs financements et leurs programmes d'actions. « Le Département doit les soutenir, que ce soit dans les domaines de l'autonomie, de la Santé, de la Politique de la Ville, de l'Insertion, du Tourisme, de la Culture, du Sport ou de la Jeunesse. Cette crise n'est pas une parenthèse, a-t-elle poursuivi. Elle sonne comme un avertissement qui nous oblige à penser et à agir autrement. D'autant qu'à cette crise s'ajoutent ses conséquences économiques et sociales. Dans les mois qui viennent, pour de nombreux habitants et de nombreuses entreprises (notamment les commerces et les restaurants), le quotidien sera très difficile. Ils auront besoin de nous. »

« Un ADN départemental »

La nouvelle présidente est née dans une famille très engagée en politique : Léon Castanet, son grand-père, a déjà été président du département entre 1957 et 1961, et Francis Perrigot, son père, fut également conseiller général du canton de Lédignan. Elle lui a ensuite succédé en étant élue pour la première fois sur les bancs du département du Gard en 1981 et cela jusqu'en 2015 où elle deviendra ensuite conseillère départementale de Quissac. Françoise Laurent-Perrigot a également été maire, de 1985 à 2010, d'Aigremont, commune où elle est toujours conseillère municipale, ainsi que présidente de la Communauté de communes du Piémont Cévenol de 2005 à 2012. Elle a enfin aussi été conseillère régionale, de 1997 à 1998, et Sénatrice de 2008 à 2014. A noter qu'en 2001, elle avait été condamnée à 10 mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende dans le cadre d'une affaire d'emploi fictif impliquant Gilbert Baumet, ancien président du Département du Gard et maire de Pont-Saint-Esprit.